



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 11 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Michel ABRAHAM, Maire.

Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Eric DYCHUS, Richard JOUANNEAU, adjoints.  
Mesdames Annie BENINCA, Martine BOUYSSOUNOUSE, Bernadette HELLEQUIN,  
Myriam LINSTER-MALAVAL et Messieurs Alix DUCHESNE et Stéphane PETITHOMME,  
conseillers, formant la majorité des membres.  
Monsieur Jacques PELTZER est absent excusé.

Le secrétaire de séance est Monsieur Alix DUCHESNE

### **1/ Lecture du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2008**

### **2/ Les travaux**

- Présentation de l'état d'avancement des travaux de l'ancienne classe. Les fenêtres et portes ont été posées. Il reste à réaliser les peintures intérieures

- Un éclairage a été installé devant la mairie. Il fonctionne avec une horloge et un détecteur de mouvement pour réaliser des économies.

Il est maintenant nécessaire de prévoir un autre éclairage à l'arrière du bâtiment couplé avec celui de devant.

- Le local technique de la ruelle Barat a été refait. Il est maintenant nécessaire d'y apporter l'eau et l'électricité.

La principale difficulté réside dans le fait que les trottoirs ayant été refait il est difficile d'y réaliser des tranchées.

- Suite à un appel téléphonique de la DDE, il a été noté que les travaux de la route de Vigny seraient réalisés à partir du mois d'avril 2009. En l'absence de crédit, il n'y a pas d'autres travaux prévus avant 2010/2011. Un ralentisseur sera mis en place avant la première maison du bourg en venant de Vigny et un plateau surélevé doit être réalisé à la hauteur du pont avant le carrefour.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

- A la question des STOP il a été répondu que cela dépend de la volonté du maire qui doit prendre un arrêté.

### **Le Conseil Municipal,**

Après délibération, décide de la mise en place d'un STOP à l'entrée de la commune en venant de Frémainville et un second à l'intersection des rues du Puit de la Ville et Pierre Fontaine.

### **Cette décision est votée à l'unanimité.**

- Il est précisé qu'en raison de travaux exécutés dans le Parc du château, la rivière sera détournée pendant ce temps.

- Les trottoirs de la route de Vigny doivent être terminés au printemps. Un grattage de la surface sera réalisé et la mise en place de gravillon. Les barrières qui ont été présentées seront posées début janvier.

Il est urgent de prévoir le tubage de la chaudière de la mairie. Un devis doit être demandé par Denis SARGERET.

### **3/ Commission sécurité.**

La présidente du Foyer rural, présente dans l'assistance, est interrogée sur le passage d'une personne compétente pour évaluer le besoin de mise en sécurité de la Bergerie qui abrite le foyer rural.

Elle précise avoir reçu un appel téléphonique de la Préfecture lui indiquant que la demande de faire passer une personne compétente pour avis n'est pas réglementaire. Il faut faire passer la commission de sécurité. La mairie doit recevoir un courrier dans ce sens.

### **4/ Le cimetière.**

Il a été proposé de revoir le plan du Cimetière car il ressort du document actuel certaines incohérences.

La fosse commune n'est plus aux normes. Elle mesure 2 mètres au lieu de 2.20 mètres. Si des travaux doivent y être réalisés il faut prévoir une ouverture sur le dessus car celle sur le côté n'est pas pratique.

Des devis seront demandés aux entreprises qui interviennent habituellement



## **5/ La communauté de communes**

La réalisation de la zone artisanale du Bord'Haut de Vigny est actuellement compromise en raison d'un différent.

La commune de Vigny est actuellement propriétaire du bien mais un référé est en cours.

Suite à cette affaire, une entreprise devait s'installer dans ce complexe. Il s'agit d'une entreprise de traitement de déchets.

Il est proposé de permettre à cette entreprise de s'installer sur le territoire de Théméricourt en lui vendant tout ou partie du terrain situé à proximité du SMIRTOM.

Le maire indique qu'il est mandaté avec Robert de Kerveguen par la Communauté de Commune des 3 Vallées pour en étudier les modalités

Il est précisé qu'un accord de principe est aujourd'hui demandé afin de permettre de poursuivre les négociations.

### **Le conseil municipal,**

Après délibération, décide d'autoriser la vente du terrain en vue de la "soumettre à permis de construire".

**Cette décision est prise à l'unanimité.**

## **6/ La petite enfance**

Les conventions sont actuellement en refonte et il réside une réelle difficulté de compréhension.

Richard JOUANNEAU propose de se renseigner et de préparer un tableau de présentation pour le conseil.

## **7/ Les séniors**

La MSA organise des sessions « Bien Vieillir ».

Actuellement ce sont les communes de Longuesse et Vigny qui sont concernées.

Théméricourt sera la dernière commune concernée.

Le coût est de 20 € et il est proposé que le CCAS le prenne en charge.

## **8/ Révision du contrat de location du logement au dessus de la mairie**

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Actuellement c'est un régisseur extérieur, FONCIA, qui s'occupe de la location mais il est possible que la perception de Vigny prenne en charge la gestion financière. Ce qui serait plus avantageux. Cette affaire est à l'étude.

### **9/ La construction du gymnase de Vigny**

Le projet est repoussé en raison d'un blocage concernant l'achat du terrain.

### **10/ Le Site Internet**

Il est prêt à être mis en production.

Sa présentation aux habitants de la commune se fera lors de la cérémonie des vœux.

Une boîte de dialogue avec la mairie sera ouverte.

Une procédure de validation des articles à paraître sera mise en place.

### **11/ Le SMIRTOM**

Le SMIRTOM met à disposition des communes 3 bennes à un tarif préférentiel en cas de besoin ponctuel. La demande doit se faire par appel téléphonique en respectant un délai de réalisation.

### **12/ Retrait du SITEV**

#### **Le conseil municipal,**

Après délibération, décide le retrait du SITEV des communes suivantes : Ableiges, Avernes, Bréançon, Brignancourt, Chars, Charmont, Commeny, Epiais-Rhus, Frémainville, Frémécourt, Gadancourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Le Heulme, Menouville, Moussy, Le Perchay, Santeuil, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Vigny.

**Cette décision est votée à l'unanimité.**

### **13/ Le Principe de la PVR (Participation pour Voirie et réseaux)**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

**Considérant** que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

**Le conseil municipal décide,**

De ne pas instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

**Cette décision est votée à l'unanimité.**

**14/ Autorité du Maire pour la signature des Marchés à procédure adaptée**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Le Code des Marchés Publics a été mis à jour par un décret du 1<sup>er</sup> août 2006 – n°2006-975-publié au Journal Officiel du 4 août 2006.

A cet effet, il convient de donner autorité à Monsieur le Maire pour la signature des Marchés à procédure adaptée d'un montant compris entre 4 000 euros et 206 000 euros hors taxes pour la durée du présent mandat.

**Le conseil municipal décide,**

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des Marchés à procédure adaptée, conclu pour des montants compris entre 4 000 et 206 000 euros Hors Taxes pour la durée du présent mandat.

**Cette décision est votée à l'unanimité.**

**15/ Réfection du mur entre la propriété de Monsieur LEBOEUF et la Mairie**

Suite à l'accord verbal du ravalement du mur mitoyen côté de Monsieur LEBOEUF, la mairie lui adressera un courrier officialisant sa décision.

La prochaine réunion de travail se tiendra le 08 janvier 2009 à 20 heures

Monsieur Dychus demande que la permanence des élus soit remise en place. Un premier calendrier est prévu pour les jeudis de chaque semaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, la parole est donnée aux administrés.